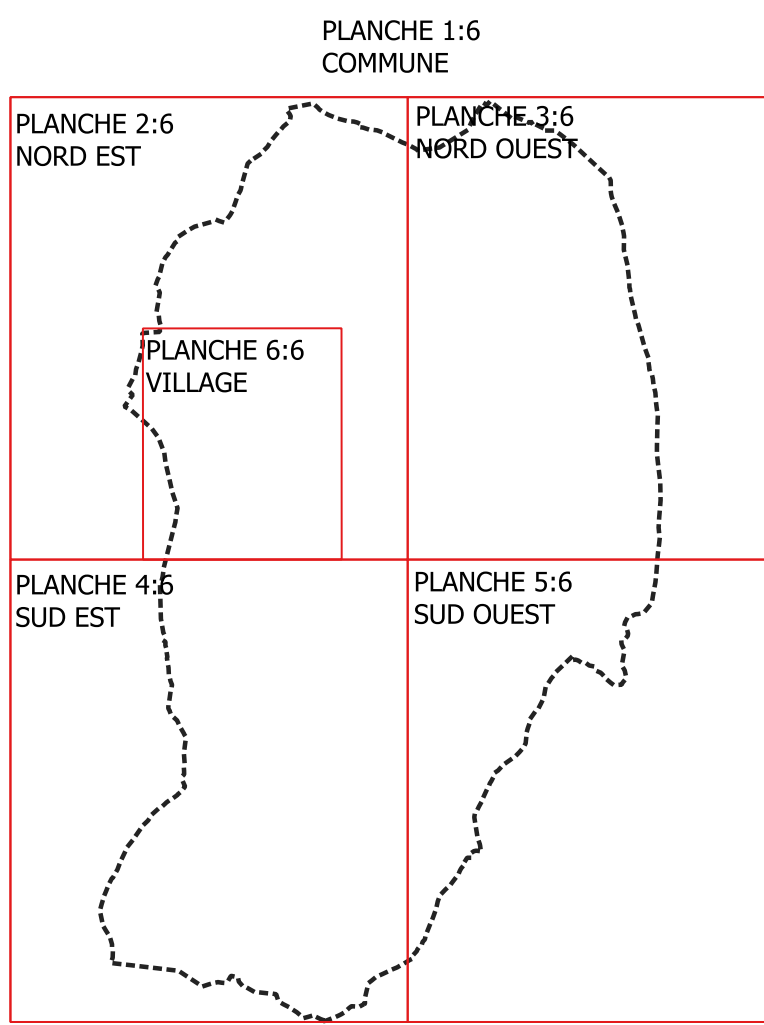




PLU

Délimitation des zones

- Zones urbaines :
 - Ua : centre de village ancien
 - Ua1 : village médiéval
 - Ua2 : bas du village
 - Ud : zone de développement urbain ou moins dense
 - Ub1 : zone assez dense
 - Ub2 : zone moins dense
 - Ub3 : zone moins dense avec aménagement non collectif
 - Uh : zone dédiée à l'EPAD au nord du village
 - Uc : zone dédiée aux activités économiques
 - Us : zone d'activités sportives et de loisirs
- Zones à urbaniser :
 - UAUa : secteur d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
 - UAUc : secteur d'urbanisation prévu pour l'extension de l'aire d'activité
 - UAU1 : zone d'urbanisation fermée à l'urbanisation
- Zones agricoles :
 - A : zone agricole
 - Ae : zone agricole à protéger pour des raisons paysagères
 - Ae : activité économique existante en zone agricole
 - Ach : zone agricole identifiée dans l'inventaire régional des zones humides
 - Ah : STECAL de Dauban
 - Aha : STECAL du Pigeonnier
- Zones naturelles :
 - N : zone naturelle
 - Nc : activité économique existante en zone naturelle
 - Nc : zone naturelle accueillant le camping
 - Ng : zone de carrières et gravières
 - Np : zone naturelle de mise en valeur du château
 - Npv : zone réservée à l'implantation d'installations photovoltaïques
 - Nch : zone naturelle identifiée dans l'inventaire régional des zones humides

Patrimoine protégé pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

- Arbre remarquable protégé
- Alignement d'arbres

Patrimoine protégé pour des motifs d'ordre culturel (L151-19)

- Patrimoine bâti à protéger
- Patrimoine bâti à protéger

★ Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11)

Perimètre délimité des abords du monument historique (Servitude d'Utilité Publique)

CADASTRE (2025)

Perimètre commune

1234 Parcelle

Bâtiment dur

Bâtiment léger



1:10 000

0 250 500 m

Rédacteurs : ACR/SIG - Approubateur : BEP